

MAIRIE DE BIRAC

COMPTE RENDU **Réunion du CONSEIL MUNICIPAL** **du Jeudi 07 Avril 2022** **à la mairie**

PRÉSENTS : (7) MM. PASIERB Ludovic, ROUSSE Aurélie, TOFAN Isabelle, MÉTAYER Alain, FLANDROIS Céline, GUIARD Claude, COUSSY Françoise.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR : (3) Mr BERGER Christophe à Mme ROUSSE Aurélie ; Mr ETIENNE Loïc à Mme TOFAN Isabelle ; Mr BLANCHARD Stéphane à Mr PASIERB Ludovic.

ABSENT : (1) M. BIRSAL Nicolas

Secrétaire de séance : Madame ROUSSE Aurélie

Le compte-rendu de la réunion du 28 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

Suite à la fermeture de la trésorerie de Jarnac, nous dépendons depuis le mois de Janvier 2022, de la trésorerie de Cognac.

Monsieur le Maire accueille Monsieur DANEY, notre ancien comptable à Jarnac, nommé Conseiller aux décideurs locaux au 01 janvier 2022 à Cognac. Il sera dorénavant, en charge, de nous aider à préparer et à confectionner nos budgets ainsi qu'à nous conseiller dans notre gestion quotidienne.

Monsieur le Maire le remercie de sa présence et ouvre la séance.

I – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DANEY, Conseiller aux décideurs locaux.

Le compte de gestion doit être voté préalablement au compte administratif.

Il fait la présentation du compte de gestion 2021, chapitre par chapitre, dans les sections de fonctionnement et d'investissement, dressé par lui-même.

Les membres présents, à l'unanimité, déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le trésorier, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Une délibération sera prise à cet effet, transmise au trésorier de Cognac et le compte de gestion sera signé par dématérialisation comme l'an passé.

II – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Locales, il est procédé à la désignation d'un président pour soumettre au vote le compte administratif 2021.

Monsieur GUIARD Claude, doyen de la séance a été nommé président.

Un document a été remis à chaque conseiller municipal présentant les comptes de l'année 2021 tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Monsieur DANEY, Conseiller aux décideurs locaux, fait lecture des réalisations dépenses et recettes de l'exercice 2021 ainsi que des restes à réaliser d'investissement à reporter sur l'exercice 2022.

Section INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées	17 423,04
Recettes réalisées	<u>48 819,60</u>
Excédent 2021	+ 31 396,56
Excédent 2020	+ <u>47 276,06</u>

Résultat clôture exercice 2021 (Excédent) + **78 672,62**

Section FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées	185 374,99
Recettes réalisées	<u>265 119,45</u>
Excédent 2021	+ 79 744,46
Résultat 2020	+ <u>419 657,58</u>

Résultat de clôture 2021 + **499 402,04**

Restes à Réaliser. A reporter en 2022 (reports d'investissement)

R.A.R dépenses 2021	97 169,00
R.A.R. recettes 2021	0,00

Avant de procéder au vote, Monsieur PASIERB, Maire, se retire.

Monsieur Claude GUIARD, président de la séance, prend la parole et fait procéder au vote.

VOTANTS : 8 dont 2 pouvoirs

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 8

Le compte administratif 2021 est approuvé.

Le compte administratif 2021 sera transmis à la sous-préfecture de Cognac pour visa, via la plateforme de dématérialisation.

Une délibération sera établie à cet effet.

Arrivée de Nicolas BIRSAL à 14h45

III – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021 et constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **499 402,04 €**, l'affectation des résultats est répartie de la manière suivante :

En section d'Investissement :

c/001 Excédent Antérieur Reporté	78 672,62 €
Restes à réaliser dépenses	97 169,00 €
Restes à réaliser recettes	<u>0,00 €</u>
BESOIN DE FINANCEMENT :	<u>18 496,38 €</u>

Affectation du Résultat de Fonctionnement 2021 Excédent **499 402,04€**

Investissement recettes

c/1068 Excédent Fonctionnement capitalisé	18 496,38 €
Fonctionnement recettes	
c/002 Excédent Antérieur Reporté	480 905,66 €

Monsieur le Maire fait procéder au vote de l'affectation des résultats.

VOTANTS : 11 dont 3 pouvoirs

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

POUR : 11

L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil.

Une délibération sera prise à cet effet.

IV – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents les taux des taxes directes locales votés en 2021, à savoir :

Taxe foncière (bâti) dont part départementale	31,76 %
Taxe foncière (non bâti)	31,20 %

Monsieur Daney précise qu'il est prévu en 2022 une revalorisation des bases d'imposition à hauteur de +3,4% à cause de l'inflation.

Concrètement, la taxe foncière hors évolution des taux d'imposition va augmenter de manière généralisée sur l'ensemble du territoire de + 3,4%. Cette revalorisation concernera aussi la base de calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Après discussion, les membres présents, à l'unanimité, décident de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2022 et conservent donc les taux suivants :

Taxe foncière (bâti) dont part départementale	31,76 %
Taxe foncière (non bâti)	31,20 %

Une délibération sera établie à cet effet et l'état 1259 sera renseigné et transmis en Sous-Préfecture.

V – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

La commission des Finances s'est réunie le 03 mars dernier pour travailler en amont sur les différents comptes budgétaires.

Les comptes sont détaillés tant en section de Fonctionnement qu'en section d'Investissement et présenté par Monsieur DANEY, d'où les chiffres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES

011	Charges à caractère général	83 645,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	31 115,00
014	Atténuation de produits	6 000,00
65	Autres charges et frais assimilés	94 650,00
66	Charges financières	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	500,00
022	Dépenses imprévues	10 394,06
	SOUS TOTAL	227 304,06
023	Autofinancement Virement à la section Investissement	162 324,60
042	Opération d'Ordre de transferts entre sections	577,00
	TOTAL	390 205,66

SECTION FONCTIONNEMENT : RECETTES

70	Produits des services	1 894,00
73	Impôts et taxes	212 569,00
74	Dotations, subventions et participations (Gestion eaux pluviales)	34 837,00
75	Autres produits et gestion	10 000,00
	SOUS TOTAL	259 300,00
002	Excédent antérieur reporté	480 905,66
	TOTAL	740 205,66

SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

		Report	Proposition
001	Déficit Antérieur Reporté	---	---
Opération 100	Panneaux signalisation	3 000,00	
Opération 116	Cimetière	23 000,00	245 000,00
Opération 120	Voirie 2020	61 950,48	
Opération 121	Voirie 2021	8 719,68	
Opération 123	Acquisition Terrain VRILLAUD	498,84	
Opération 124	Voirie 2022		13 743,60
1641	Emprunts (capital)		5 000,00
165	Cautionnement		1 000,00
2046	Attributions de compensation d'investissement		2 888,00
020	Dépenses imprévues		---
	TOTAL	97 169,00	267 631,60
		364 800,60	

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

001	Excédent antérieur reporté		78 672,62
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		18 496,38
10222	FCTVA Commune		842,00
13251	GFP* de rattachement (gestion eaux pluviales)		2 888,00
1641	Emprunts (opération 116)		100 000,00
165	Cautionnement		1 000,00
	SOUS TOTAL		201 899,00
021	Virement de la section de fonctionnement		162 324,60
040	Opération d'ordre de transferts entre sections		577,00
	TOTAL		364 800,60

*Groupement à Fiscalité Propre

Monsieur le Maire fait procéder au vote du budget prévisionnel 2022.

VOTANTS : 11 dont 3 pouvoirs

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 11

Les membres présents valident le budget présenté tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement pour l'exercice 2022.

VI – ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL (mise en œuvre des 1 607 heures et de la journée de solidarité)

Lors du conseil municipal du 06 décembre 2021, il avait été abordé en affaires diverses l'obligation à la demande de la Préfecture, de délibérer sur l'organisation du temps de travail. Cette délibération ne pouvant être prise sans consultation du comité technique, ce dernier a été saisi le 31 janvier 2022. Un projet de délibération a été joint à la saisine.

Le comité technique s'est réuni le 02 mars 2022 et après examen de notre demande, les représentants des collectivités ainsi que les représentants du personnel ont émis un avis favorable.

Dès lors, il convient d'établir la délibération adoptant les modalités d'organisation du temps de travail telles que proposées dans le projet de délibération soumis au comité technique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les modalités d'organisation du temps de travail telles que proposées.

Les dispositions de la présente délibération entreront en vigueur à partir du 01 mai 2022.

Il conviendra d'en informer les agents de la collectivité et de transmettre la délibération en Préfecture.

VI – AFFAIRES DIVERSES

Elections Présidentielles : Dimanche 10 avril 2022 aura lieu le 1^{er} tour des élections présidentielles. Monsieur le Maire rappelle que les tableaux de permanences pour les 2 tours de l'élection présidentielle ont été établis et leur ont été transmis par mail.

Martine en vacances : Réception en mairie d'une carte postale envoyée par Martine, notre ancienne secrétaire de mairie à l'occasion de vacances sur l'île d'Ouessant.

Fin de séance à 16H30.

SIGNATURES **(CM du 07 Avril 2022)**

Mr PASIERB Ludovic	Mme ROUSSE Aurélie	Mme TOFAN Isabelle
Mr BIRSAL Nicolas Arrivée à 14h45	Mr METAYER Alain	Mr BERGER Christophe Excusé avec pouvoir
Mr ETIENNE Loïc Excusé avec pouvoir	Mme FLANDROIS Céline	Mr GUIARD Claude
Mme COUSSY Françoise	Mr BLANCHARD Stéphane Excusé avec pouvoir	